L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 9 JUIN 1893.

Columbia Gardens.

Nous avons donné l'autre jour une description détaillée de ces admirables jardins, ou plutôt de ce parc merveilleux, découpé dans l'ancienne habitation Zeringue, à quelques milles en amont de la Nlle-Orléans. Il serait difficile de trouver quelque part de plus beaux arbres et de plus charmants ombrages.

Les "Columbia Gardens" sont évidemment destinés à devenir le lieu d'élection de la plupart des fêtes champêtres qui se donneront plus tard. Les sociétés de bienfaisance s'y donneront rendez-vous pour célébrer leurs anniversaires et les clubs pour installer leurs pique-niques.

C'est que le site est séduisant par-dessus tout.

On verra aux annonces que l'excellent steamer "Belle of the Coast" partira tous les dimanches pour les Columbia Gardens" aux heures suivantes: 10, midi, 2, 4, 6, 8, et 10, c'est-à-dire qu'il fera sept voyages de dix heures du matin à dix heures du soir.

Les jours de la semaine, le bateau fera six voyages de 10 heures du matin à 10 heures du soir, aux heures indiquées dans l'annonce.

Le dernier voyage pour revenir des Jardins à la Nouvelle-Orléans se fera à 11 heures du soir.

Le parc sera illuminé à la lumière électrique. On y a ouvert un restaurant et établi un *sample room*.

Concert tous les soirs par la "Continental Band."

Le prix de la délicieuse promenade sur l'eau est de 25 cents seulement, aller et retour.

A l'Académie de Médecine, de Paris.

Extrait du compte-rendu que publient les journaux de la capitale du 25 mai:

Du traitement du tétanos.—La question du traitement du tétanos revient à l'ordre du jour de l'Académie. M. Berger rappelle les trois observations communiquées par M. Verneuil, relatives à des cas de tétanos guéris à la suite d'une intervention locale énergique. Il s'agit de l'amputation du membre porteur de la plaie qui a servi d'entrée à l'intoxication tétanique.

L'amputation, suivant M. Berger, agit en supprimant le *foyer* microbien qui verse des toxines dans l'économie: elle ne saurait prévenir les effets de l'intoxication effectuée; mais elle s'oppose à l'absorption de nouvelles doses de poison.

Il ne faut cependant pas s'étonner si elle reste inefficace quelquefois, et si l'on voit le tétanos se déclarer postérieurement à l'amputation.

En ce qui touche les injections antitétaniques, M. Berger doute de leur efficacité.

Il a constaté un insuccès chez une malade de son service soumise à ce traitement, que dirigeait M. Roux lui même.

M. Rangé, chef du service de santé au Dahomey, a pareillement constaté deux insuccès chez des malades qu'il avait soumis au traitement de l'antitoxine.

Dans quelles mesures l'amputation doit-elle être pratiquée dans le cas de tétanos? M. Berger estime qu'il est impossible de donner des règles précises; il faut se régler: 1. sur la gravité du tétanos; 2. sur l'insuccès des autres médications; 3. sur l'importance du membre dont le sacrifice serait nécessaire; 4. enfin et surtout sur la gravité de la blessure et les conséquences qu'elle doit entraîner pour le bon fonctionnement du membre.

De la greffe osseuse.—M. le professeur Mossé donne lecture à l'Académie d'un travail sur la greffe hétéroplastique après trépanation du crâne.

Il relate une observation dans laquelle il s'agit d'une greffe de rondelle d'os, prise sur un chat immédiatement après sa mort et fixée sur le crâne trépané d'un lapin.

Le lapin a été sacrifié près de quatre ans après l'opération, et on a pu constater alors que la greffe osseuse était parfaitement résistante et vivante.

De ces faits et d'autres encore, il est, dit M. Mossé, possible de tirer les quelques conclusions suivantes:

1° La greffe hétéroplastique réussit surtout lorsque la rondelle transplantée est prise d'un animal inférieur à un animal supérieur (condition favorable pour la chirurgie humaine);

2° Le transplant doit être pris dans une espèce voisine, toutefois, la greffe a plusieurs fois bien réussi avec des transplants empruntés à une espèce assez éloignée;

3° L'animal qui fournit le transplant doit être jeune. Il peut y avoir avantage à choisir un transplant contenant encore son point d'ossification.

Il ressort, en résumé, de tout cela qu'on est en droit d'espérer que la greffe hétéroplastique pourra être utilisée, dans la chirurgie humaine, toutes les fois qu'il y aura intérêt à reconstituer la consistance osseuse de la boîte crânienne.

La petite Calino tient de famille. L'autre soir, elle a brisé sa belle poupée, qui a dû de ce fait subir de grosses réparations.

Quand elle va la chercher chez le marchand, l'employé lui montre un tas de poupées en lui disant:

—Laquelle est-ce, mademoiselle?

—Oh! monsieur, répondit-elle, elle est facile à retrouver: elle s'appelle Marguerite.

Au restaurant:

Après avoir lutté héroïquement de la dent, de la fourchette et du couteau, contre un bifteck impénétrable, l'attablé appelle un garçon:

—Est-ce du mulet ou du cheval?

—Mais.... monsieur?......

—Ecoutez moi; si c'est du mulet, je n'ai rien à dire, parce que cet animal est entêté, mais si c'est du cheval, je le trouve trop dur!

A la police correctionnelle:

—Qu'avez vous à dire pour votre défense?

—Un seul mot: je n'ai pas pris d'avocat.

M. Panonceau, un ex-marchand de calicot fort riche, marchande un tableau, rue Laffitte.

—Trente mille, c'est un peu cher. Mais enfin, demande-t-il, est-ce de la bonne toile?

—Oh! fait le marchand, tâtez-moi ça.... Vous n'en verrez jamais la fin!

A table d'hôte:

—Monsieur ne mange pas de grenouilles?

—Non; je suis calcier.

Gavroche assiste à un concert.

Il considère, avec le plus profond dédain, le chef d'orchestre.

—En v'là un faînéant! Y n'a jamais d'instrument.

Inépuisables en leur répertoire naïf, les enfants terribles.

Ce satané René, un bambin de six ans, disait à sa mère, devant témoins:

—Tu sais, maman.... quand je serai grand et riche, c'est moi qui te payerai tes fausses dents, que tu trouves si chères!

Au restaurant:

Le patron, la bouche en cœur, s'approche d'un consommateur:

—Eh bien! comment trouvez-vous nos biftecks?

Le consommateur conciliant.—Bien petits pour leur âge!

Lu sur le prospectus d'un marchand de vaisselle garantie incassable:

"Du reste, le jury de l'exposition n'a pas hésité à reconnaître le mérite de notre porcelaine, en lui décernant une médaille de première casse."

Fâcheuse coquille!

Aux Champs-Elysées:

Un couple endimanché est assis sur un banc de la promenade. Survient une bouquetière:

—Un joli bouquet pour madame?

—Inutile d'insister, fait le monsieur, madame est ma femme.

Simple question:

—Pourquoi les établissements de bas étages voient-ils, toujours, la police d'un mauvais œil?

—......?

—Parce que ce sont des établissements borgnes.

Scène de ménage:

Madame, la bonne.

—Ah! vous vous êtes permis de vous faire faire la cour par mon mari! Vous allez partir tout de suite.

—C'est drôle; moi, j'étais pas jalouse de madame.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 Juin 1893.—Indications pour la Louisiane: Temps beau plus chaud, vents d'est à sud.

Température du 8 juin 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	74	21
Midi	80	24
3 P. M.	82	25
6 P. M.	80	24

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Pierre J. Labourdette à Mlle Mathilda Fourcault; George Freyand à Mlle Victorine De Grange; Henry Vel à Mlle Ophelia Beans; Thomas J. Smith à Mlle Mary A. Andrews.

NAISSANCES.—Mmes John E. Ford, un garçon; Eugène Suisson, une fille.

DÉCÈS.—Katie Collins, 3 mois, 568 rue Tchoupitoulas; Léon Populus, 55 ans, coin Short et Deuxième; Thomas M. Emeryan, 1 mois, 441 rue Nord Tonti; Alice Tomphinson, 40 ans, Hôpital des Lépreux; Thomas Jackson, 75 ans, coin Joséphine et Franklin; George Lewis, 24 ans, rue Philip, près Franklin.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

J. Walters à A. Hager, un terrain borné par les rues Willow, Clara, Joséphine et Jackson, $500.

M. McQuade au Mutual Building and Homestead Association, un terrain borné par les rues Toledano, Magazine, Camp et l'avenue de la Louisiane, $2,900.

Même acquéreur à M. Gutierres, même propriété, $3,000.

Durant DaPonte à Lawrence O'Donnell, quatre terrains bornés par les rues St-Charles, Nashville, St-Patrick et State, $8 000.

Héritiers d'Henry Hanschild à James H. Douglas, trois terrains bornés par les rues Arts, St-Jean-Baptiste, Music et Claiborne, $500.

L. Godchaux à H. C. Eustis, deux terrains bornés par les rues Hurst, Jennet, Webster et Henry Clay, $2,500.

J. Becker à Joseph Filetti, un morceau de terre borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, $500.

Fergus Kernan à Patrick Egan, un terrain borné par les rues Dosane, Robertson, Villeré et Bienville, $1,225.

S. Henderson, Jr, à J. Tranchini, deux terrains bornés par les rues Henry Clay, Bloomingdale, Long et Breslau, $1,200.

A. et S. L. Théard à G. L. Villeré, quatre terrains bornés par les rues Carrollton, Pierce, Conti et St Louis, $280.

J. P. Mattie à John J. Hoffman, un morceau de terre borné par les rues Quatrième, Monroe, Blum et Léonidas, $1,550.

J. P. Fayerweather à Julia Ricket, deux terrains bornés par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Remparts et Dryades, $1,240.

J. J. H. Storck à Mlle J. Storck, un terrain borné par les rues Sixième, Baronne, Washington, Carondelet; aussi, un terrain borné par les rues Troisième, Carondelet, Quatrième et Baronne, $2,700.

L'Orphelinat du Mont-Carmel.

Festival aux Fair Grounds.

On met la dernière main en ce moment à une grande fête qui mérite à tous égards l'appui de la population, comme du reste toutes celles qui sont organisées dans un but charitable.

Nous voulons parler de la fête qui sera donnée jeudi prochain aux Fair Grounds au bénéfice de l'orphelinat du Mont-Carmel pour les intéressantes pensionnaires duquel, 150 jeunes filles environ, on a conçu le projet de construire un nouvel asile, à la fois plus vaste et plus confortable que celui qu'elles occupent.

Il n'est pas de peines que n'aient pris les personnes charitables qui, avec M. Paul Conrad comme président, se sont constituées en Association de l'Asile du Mont-Carmel, pour faire réussir leur entreprise et hâter la réalisation de leur projet. Depuis plus d'un mois elles ont tenu réunion sur réunion pour s'occuper des mille et un détails que comportent toujours semblables fêtes, et hier soir elles ont tenu leur avant-dernière réunion chez MM. Lafargue frères.

M. Paul Conrad était à son poste et une quinzaine de membres étaient présents.

Les membres des divers comités ont tous soumis des rapports satisfaisants au sujet de la part qui leur incombait. Tout sera définitivement réglé au prochain et dernier meeting qui aura lieu mardi. Le programme est définitivement arrêté et il ne reste plus qu'à s'occuper de quelques menus détails.

Comme on peut s'en convaincre en consultant l'annonce publiée en 1re page, c'est un programme fort attrayant, excellemment composé et varié, bien fait, en un mot, pour attirer la foule aux Fair Grounds.

Pourvu que le temps se mette de la partie et favorise les organisateurs de cette fête, son succès, un succès immense, comme le veulent ceux qui ont tant travaillé pour qu'il soit tel, est assuré, grâce surtout à la prompte réponse de ceux à qui les membres de l'association se sont adressés pour obtenir leur concours et qui sont tous des jeunes gens auxquels on ne demande jamais en vain leur appui quand il s'agit d'aider la cause de la charité.

Voici les noms de quelques uns de ceux qui figurent au programme pour les exercices athlétiques:

Pyramides—A. Duguson, J. Harris, F. Pierce, W. Baquié, W. Harris, H. Philippi, J. Cohen, H. Garvey, S. Trémoulet, L. Fulton, M. Foley, F. Demoruelle, R. Palle, I. Danziger, E. Robelot, C. Jacque.

Barre Horizontale Simple—S. Trémoulet, W. Harris.

Echelles Romaines—H. Philippi, F. Pierce, R. Palle, P. Forstall, S. Trémoulet.

Trapèze Simple—Leo Fulton.

Tour des Trois Frères—S. Trémoulet, Jas. Harris, P. Forstall.

Double Barre Horizontale—F. Demoruelle, E. Robelot, P. Forstall, W. Baquié, Jas. Harris, S. Trémoulet, L. Fulton.

Outre ces exercices qui auront lieu sous les auspices du Club des Jeunes Gens, il y aura plusieurs courses et une très intéressante exhibition par l'équilibriste Grenada dont les tours sont vraiment merveilleux. La fête sera ouverte par MM. Parlange et Ogden. Le premier parlera en français, et le second en anglais.

Le soir, à 8 heures 30, il y aura un splendide feu d'artifice. L'association a consacré une forte somme à cette partie des amusements et des pièces remarquables ont été fabriquées spécialement pour cette occasion par un de nos plus habiles artificiers. L'exhibition pyrotechnique vaudra à elle seule le prix d'entrée.

Bals et Concerts seront les divertissements offerts aux visiteurs pendant le reste de la soirée. Les Fair Grounds seront décorés et illuminés avec beaucoup de soin.

Nous le répétons, les membres de l'association sont pleins de confiance dans le succès de leur entreprise; il appartient au public de ne pas les décevoir et tout en allant passer une charmante journée jeudi prochain aux Fair Grounds, d'apporter leur obole au fonds qui doit assurer le confort et le bien-être des petites orphelines du Mont-Carmel si dignes d'intérêt.

Eglise St-Antoine de Padoue.

C'est aujourd'hui, vendredi, à 5 heures de l'après-midi, que doit être bénie à l'Eglise St-Antoine de Padoue, au coin des rues Conti et Remparts, la statue du Sacré Cœur de Jésus. Le sermon sera prêché par le Rév. P. Simeoni, O. S. M.

Voici la liste des parrains et marraines de la statue:

Mme C. E. Schilling, Mme F. A. Behan, M. L. Lafargue, Mlle M. C. Mellen, M. et Mme Stanley Holmes, M. et Mme B. Barthe, M. et Mme Louis Grunewald, M. et Mme Joseph Raymond, M. et Mme P. Capdevielle.

Contre le Maire.—On se rappelle le conflit d'autorité auquel donnait lieu il y a quelques semaines, la décision du Board de Police de changer les officiers de Cour tous les mois.

Le Maire défendit au Chef Gaster de mettre cet ordre à exécution et l'affaire fut été portée devant les tribunaux.

Le juge Théard a rendu hier sa décision en faveur du Police Board, auquel il reconnaît pleine autorité sur le Maire.

Fire Board.—Un meeting spécial des membres du Fire Board a eu lieu hier soir à 7:30 heures, sous la présidence du Maire John Fitzpatrick. MM. De Grange, Pitot, Barker, Cason, Gauche, Meister, Fisher, Kuhner, Simpson, le secrétaire Farrell, le chef O'Connor et le Dr De Grange étaient présents.

Le secrétaire donne lecture d'une communication de la compagnie des chars de Carrollton qui refuse de transporter gratuitement les pompiers dans ses tramways. Les compagnies des rues St-Charles et Canal & Claiborne ont répondu favorablement à une requête du même genre qui leur avait été adressée par le Board.

Lecture est donnée d'une lettre du secrétaire du Conseil Municipal qui demande si l'on se sert du puits situé à l'encoignure des rues Delord et Peters, excepté en cas d'incendie.

M. Luigi Dell'Orto offre de vendre à la ville pour la somme de $15,000, l'immeuble occupé par la pompe No 5.

L'offre de Glover & Odendahl pour la fourniture des fourrages est acceptée.

On nomme les lieutenants suivants:

August Spreen, pompe No 12; Andrew Stille, pompe No 22; J. R. White, pompe No 20; Paul Forget, pompe No 7; George Bull, voiture d'échelles No 1 et A. S. Saunders, voiture d'échelles No 2.

Le chef O'Connor soumet son rapport qui est comme suit:

Il y a eu pendant le mois 21 incendies. Le total des pertes a été de $11,590 et celui des assurances de $60,000.

Les appareils du département sont en bon état, et les chaudières des pompes Nos 1 et 24 ont été remplacées, ce qui les rend complètement neuves. Six nouvelles voitures de tuyaux à quatre roues ont été acquises, ainsi qu'une nouvelle voiture d'échelles.

Conformément aux ordres du Board, la Hale Water Tower récemment achetée a été remisée rue Girod, dans le local de la compagnie No 2. (Suit une liste de transferts).

J'ai reçu de la Compagnie du gaz une somme de $50, et de la Compagnie des chars de Carrollton, une somme de $25 pour l'usage des pompes Nos 7 et 19.

L'article No 17 de l'ordonnance No 5,614, C. S., qui dit que tout capitaine d'une Compagnie devra savoir lire et écrire est actuellement violé à la connaissance d'un des officiers du département du feu.

De nombreuses plaintes m'ont été portées au sujet de trappes laissées ouvertes dans les magasins.

La vie des pompiers, qui est déjà assez exposée, est de cette façon mise à chaque instant en danger.

Le montant des amendes auxquelles sont condamnées les personnes ayant laissé des trappes ouvertes devrait être versé au fonds de secours des pompiers.

Respectueusement.

THOMAS O'CONNOR,
Chef.

John Lutt de la compagnie No 4 donne sa démission.

Il est décidé d'accorder aux pompiers, vingt-quatre heures de congé trois fois par mois, à condition qu'ils se rendent à tous les incendies pour lesquels deux alarmes auront été données.

Napoléon Michel est nommé capitaine de la compagnie No 15 et P. B Flynn, capitaine de la compagnie No 4.

Le pompier Gleason est nommé machiniste du département, et son salaire est augmenté de $75 à $100 par mois.

Vols.—Des voleurs qui se sont introduits hier matin à 4 heures chez une femme de couleur du nom de V. McGee demeurant au No 513 de la rue St-André, se sont appropriés pour environ $40 de vêtements.

—Mme D. Bretchtel, qui demeure au No 160 de la rue Sud Remparts, a prévenu hier la police qu'un coffre contenant une somme de $15 avait disparu de son magasin. Elle croit que le vol a été commis par un garçon de dix-huit ans nommé George Levi, qu'elle employait dans son magasin, car depuis le vol il n'est pas revenu chez elle.

Sport.—Une animation inaccoutumée régnait hier soir, rue du Canal; la foule y était nombreuse, attendant l'heure de monter en chemin de fer pour se rendre au grand cirque du "Crescent City Athletic Club."

C'est surtout à l'intersection des rues Canal et Carondelet qu'un va-et-vient incessant se remarquait, car c'est là que le club avait établi son bureau et qu'il vendait ses billets.

Le *prize-fight* a le don de passionner un grand nombre de gens à la Nouvelle-Orléans, qui y trouvent autant de récréation qu'à tout autre spectacle; aussi s'y rendent-ils le plus tôt possible à dessein de s'assurer les meilleures places.

Très curieuse est la physionomie d'une salle de club athlétique, une heure ou deux avant un combat. Un esprit observateur y ferait une fort intéressante étude de mœurs; y relèverait de piquants détails.

Voyez-vous des milliers d'individus de toutes classes, de tous âges, entassés sur des gradins? ici le *gentleman*, médecin, avocat ou négociant, d'une mise correcte, élégante même; plus loin, l'homme du peuple, le *vulgum pecus*, qui s'est dévêtu en partie, surtout par les chaleurs sénégaliennes que nous subissons.

Avec le sans gêne qui le caractérise, il a enlevé cravate, col, paletot et .... chaussures. Fort heureusement, il s'élève du sol une senteur de sciure de bois n'offusquant nullement le nerf olfactif et neutralisant peut-être bien des effluves que vous devinez.

Hier soir, la lutte a été opiniâtre; elle s'est livrée entre deux *light weights*, Owen Harney et Jack Daly.

A la 10me passe, Daly assénait un violent coup à son adversaire et l'envoyait rouler à ses pieds.

Une, deux, trois..... jusqu'à dix secondes, a compté l'arbitre qui, voyant que l'homme terrassé ne se relevait pas, a déclaré Daly vainqueur.

Disparu.—Le 16 mai, Bertie Hall, un opérateur de la Postal Telegraph Co., qui étudiait la médecine à l'Université Tulane, a quitté sa pension, coin Royale et Conti, et n'a pas reparu depuis. Il n'avait pas de parents à la Nouvelle-Orléans et était d'origine anglaise.

Il était arrivé à la Nouvelle-Orléans il y a trois ans et s'y était fait beaucoup d'amis qui tous s'accordent à dire qu'il était d'une parfaite politesse et d'une grande honnêteté et que ses excellentes manières faisaient deviner sa bonne naissance.

Dernièrement, il avait payé ce qu'il devait à sa propriétaire, lui faisant observer qu'il avait été obligé d'emprunter l'argent.

La propriétaire, Mme Jumel, est d'avis qu'il s'est suicidé, parce qu'il était dans l'embarras à l'époque de sa disparition. Il n'a rien emporté avec lui et a laissé jusqu'à ses vêtements et pour $75 de livres de médecine.

Il aurait paraît-il, dit à une dame, qu'il avait été interné pendant deux mois dans un asile d'aliénés, et lui aurait dit aussi qu'il avait perdu au jeu une somme de $600 qu'il ne comptait pas pouvoir rembourser. De tous ces faits, les amis de M. Hall concluent qu'il s'est suicidé. Il était âgé de 30 ans. La police va se livrer à une enquête.

Le nouveau budget.—D'après le nouveau budget municipal, les revenus pour l'année fiscale sont augmentés de $57,812 68 et cette somme est ainsi répartie:

Jardins publics, supplément de $1,000; inondés louisianais, $6,000; plaques de rues, $2,000; travaux publics supplément de $30,000, etc.

La Carrollton R. R. Co.—Il est question de prolonger bientôt la ligne de chars de Carrollton jusqu'à l'endroit où sera construit le grand pont. Le jury de police de la paroisse Jefferson consent à donner le droit de passage à la compagnie, qui a nommé un comité pour s'occuper de la question.

Accident.—A 6 heures 30 du soir, Nellie Davis qui demeure au No 151 de la rue Enghien a eu une querelle avec M. Wolf qui habite au No 376 de la rue de Chartres, et en essayant de frapper ce dernier, elle a passé la main à travers une vitre et s'est grièvement blessée.

Elle a été transportée à l'Hôpital de Charité où elle a reçu les soins des internes.

Arrestation.—Le sergent Aucoin et l'agent O'Brien ont arrêté hier un nègre du nom de Paul Kron, soupçonné être l'auteur d'un vol de linge commis, il y a quelques jours, chez M. George Roth, rue Calhoun, près Hurst. On s'est livré à une perquisition chez le nègre, qui habite rue Boulevard près Hurst, et on y a trouvé un paquet de linge appartenant à M. Roth.

DR PRICE'S
Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe

Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être.

Guérit LES SCROFULES

Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1; six flacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

Un comte en prison.—Les détectives Pecora et Rancé ont arrêté hier à l'Hôtel Denechaud le comte Urbain Gabriel St-Léger, membre ou soi disant membre d'une riche famille française. Il est accusé par M. C. L. Writh, qui tient un café au No 17 de la rue St-Charles, de lui avoir donné un faux chèque de $100 sur la banque Métropolitaine.

Il doit aussi $60 à M. Denechaud et $20 à un cocher.

Il est arrivé en ville le 26 mai et on croit qu'il a été mêlé à des opérations véreuses.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Chambre des Députés.

Paris, 8 juin—Le comité de la Chambre des Députés a rejeté la proposition de rembourser à la Compagnie de Panama la somme de 50,000 francs prêtée à M. Rouvier pour le service secret.

Les Rothschild et autres banquiers français refusent de se charger d'opérations de Bourse, en signe de protestation contre la récente taxe.

Les brigands en Espagne.

Londres, 8 juin—Une dépêche reçue de Bilbao, Espagne, annonce qu'une bande de brigands armés de tromblons ont attaqué les conducteurs d'une voiture qui transportait aux mines de Sestares une somme de $8,000, destinés à payer les mineurs.

L'attaque a eu lieu sur la route royale. Les gardes ont opposé une grande résistance et blessé un des brigands, qui est resté entre leurs mains. Les autres ont pris la fuite.

Les récoltes en Angleterre.

Londres, 8 juin—La sécheresse a partiellement détruit les récoltes et le *Times* dit qu'il faudrait vraiment un miracle pour sauver les fermiers de la ruine.

Fiançailles royales.

Berlin, 8 juin—Le *Berliner Tageblatt* publie une dépêche de Darmstadt, disant que les fiançailles du Czarewitch et de la princesse Alice Victoria Hélène Louise Béatrice, la plus jeune sœur du grand duc de Hesse Darmstadt et petite-fille de la reine Victoria, seront annoncées prochainement.

La princesse est née le 6 juin 1872 et est plus jeune que le Czarevith, de 4 ans.

Le rappel de Bismarck au pouvoir.

Munich, 8 juin—Le comte Preysing chef du parti du Centre, a dit ici au cours d'un discours qu'il était en faveur du rappel de Bismarck au pouvoir. Il est l'ami des fermiers et ceux ci lui donneront certainement leur appui.

Incendie.

Montréal, 8 juin—Le couvent de Vilemane, à Coteau Antoine, à 45 milles d'ici, a pris feu à midi et on dit qu'il sera complètement détruit.

A L'EXPOSITION.

Chicago, 8 juin—La reine de Saba, lors de sa visite à la Cour de Salomon, ne fut certainement pas plus émerveillée de la splendeur de cette Cour Orientale que ne l'a été aujourd'hui l'infante Eulalie lorsqu'elle a pénétré dans le Parc Jackson.

L'aspect imposant des immenses palais d'une blancheur éclatante qui abritent les merveilles de l'art, de la science et du génie humain, a fait une telle impression sur elle que l'étonnement est resté empreint sur sa physionomie depuis son arrivée au parc jusqu'à sa sortie.

Une petite brise fraîche soufflait du sud-ouest et la "Cité Blanche" n'avait jamais été si belle. Partout drapeaux, bannières et banderolles s'agitaient au soleil sous la brise qui emportait les gaies fanfares de plus de 20 orchestres, et sur les eaux calmes des lagunes on entendait le clapotement des rames des gondoliers vénitiens en costume de fête.

La Cité Blanche avait plutôt l'air d'un paradis créé par quelque pouvoir surhumain, que d'un lieu de plaisir dû à la main de l'homme.

Des milliers de visiteurs attendaient aux portes au moment de leur ouverture et sur le parcours du cortège bien avant son arrivée, les curieux étaient entassés par milliers.

La grande place au milieu de laquelle s'élève le palais de l'administration était noire de monde. A 11 heures du matin, il était déjà entré 100,000 personnes. A 11 heures, l'arrivée de l'Infante et de son cortège a été signalée par les clameurs des milliers de visiteurs, qui ont fait trembler les palais sur leur base. Le cortège a défilé à travers le village du Dahomey, les rues du Caire et les représentants de tous les pays du monde dans leurs étranges costumes.

Ils ont salué l'infante au passage, chacun selon la coutume de leur pays. Après avoir admiré au passage la salle des fêtes, la salle d'horticulture, les palais des mines et de l'électricité, les visiteurs se sont arrêtés devant celui de l'administration et ont été escortées dans la salle de réception du président Palmer et de là dans le pavillon C, où était servi le déjeuner.

Les murs étaient tendus de fleurs et piqués ça et là des trophées de drapeaux américains et espagnols.

Des milliers de lampes incandescentes jetaient dans ce milieu l'éclat de leur lumière, atténué par des verres multicolores.

A son entrée, la princesse était précédée de petites bouquetières qui ont semé sur son passage 25,000 pensées. Elle était accompagnée du président Palmer et suivi de Mme Palmer, du prince Antoine, du maire Harrison, etc. Après le repas, les invités ont été reçus dans la section des femmes, par un comité de dames.

La princesse ayant exprimé le désir de visiter l'Exposition espagnole, elle y a été amenée, puis elle est rentrée au Palmer House.

Dans la soirée, l'infante a assisté à l'illumination du parc.

Elle est arrivée à 8 h. et lorsque elle a eu admiré l'illumination des palais et des jardins, on a éteint les lampes pour allumer celles des fontaines sur lesquelles des poissons volants prenaient leurs ébats et desquelles émergeaient des jets lumineux.

La fête s'est terminée par l'apparition d'un portrait de l'infante de 60 pieds de haut et 80 pieds de large, fait de plus de 2000 lampes changeantes.

La foule a applaudi et l'infante a paru enchantée. Elle a été immédiatement ramenée à l'hôtel.

On estime à 200,000 le nombre des visiteurs qui étaient venus au Parc dans la soirée.

L'infante a parlé de l'Exposition avec enthousiasme au directeur général Davis et elle a dit qu'elle ne trouvait pas de mots pour exprimer son admiration.

Tempête.

St-Paul, Minn., 8 juin—Un terrible orage, accompagné de vent et de pluie, a fait rage ce soir à St-Paul entre 1 et 2 heures, causant des dégâts considérables.

Un sérieux conflit entre Grecs et Américains.

Toronto, 8 juin—Un sérieux conflit a eu lieu ici, entre les habitants de la ville et les matelots des navires de guerre grecs Spara et Spesoï, que l'on accusait d'avoir outragé une femme.

Il y a eu des deux côtés plusieurs blessés et quarante-six arrestations ont été opérées.

Les matelots disent qu'ils ne sont pas coupables, mais la population parle de se venger sur les nombreux Grecs qui habitent la ville de Toronto.

La situation à Samoa.

Apia-Samoa, 24 mai—Via San Francisco par steamer Alameda 8 juin.

On peut affirmer que l'on touche à la période critique, à Samoa et avant que cette dépêche arrive aux Etats-Unis, Malitoa et Mataafa auront peut-être décidé la question de suprématie qui les divise.

Mataafa a proposé à son rival de laisser à la population le choix de son monarque.

On est assez mal renseigné sur la force des deux factions entre les membres desquelles il y a eu déjà plusieurs conflits.

Nouvelle de Hawaii.

Honolulu, 1er juin—On ne sait pas au juste pourquoi, mais les membres du parti de l'annexion se sont mis dans la tête que les Etats Unis allaient établir un protectorat sur les îles. On n'entend plus le cri: "l'annexion ou rien," et on prétend que le ministre Blount a donné à entendre que le protectorat était préférable.

Les royalistes prétendent qu'ils ne bougeront pas avant que les Etats Unis aient rendu leur décision.

Hier soir, pendant un concert à l'Hôtel Hawaien, les agents de police ont aperçu trois individus dont les allures suspectes avaient attiré leur attention. Ils rodaient autour de la résidence de la reine, et en voyant la police deux ont disparu en voiture, et le troisième s'est enfui en courant.

Les agents ont trouvé trois bombes de dynamite et une petite fiole de mercure.

La compagnie B. des volontaires a été appelée aux armes immédiatement et a gardé le palais pendant toute la nuit.

On pense que l'on voulait faire sauter les casernes où dormaient les soldats du gouvernement provisoire.

Le président Dole voit dans cet incident une preuve de l'existence d'un complot pour réinstaller la reine sur le trône.

Le gouvernement a organisé trois nouvelles compagnies de volontaires.

On dit que le gouvernement a reçu de Washington avis de l'intention des Etats-Unis de proclamer le protectorat.

WASHINGTON.

La démission de M. Blount.

Washington, 8 juin—M. Blount, le ministre des Etats-Unis à Hawaï, a donné sa démission, le fait n'est pas connu au département d'Etat. On a simplement reçu de M. Blount, il y a quelques jours, un télégramme annonçant qu'il avait reçu ses lettres de créance et été assermenté.

Le choléra.

Washington, 8 juin—Le chirurgien général Wyman a reçu aujourd'hui de M. Newberry, chargé d'affaires des Etats Unis à Constantinople, une dépêche annonçant que le choléra fait de rapides progrès en Mésopotamie et qu'il atteindra bientôt les ports de la Méditerranée.

L'émission de Bons.

Washington, 8 juin—Le *Star* dit.

"Le Président a dit à un membre du Congrès qu'il n'émetterait des Bons que sur l'autorisation du Congrès.

"L'administration n'est pas responsable de la situation financière et ce n'est pas à elle, mais au Congrès qu'il appartient de trouver le remède."

Deux brigands désappointés.

Ottomwa, Iowa, 8 juin—Deux hommes masqués ont attaqué un train du East Chicago Burlington and Quincey Road, à Nodaway. Ils ont détaché le fourgon de bagages et le wagon-poste et ont obligé le chauffeur et le mécanicien à abandonner leur locomotive.

En entrant dans le wagon de bagages ils ont demandé quel était ce train et en apprenant que c'était un train de voyageurs ils sont partis désappointés, disant qu'ils attendaient l'express de Denver.

L'incendie de Fargo.

Fargo, N. D., 8 juin—On n'a pas encore une idée exacte des dégâts causés par l'incendie d'hier soir à Fargo.

Hier soir, plus de 3,000 habitants étaient sans asile.

Tous les hôtels excepté le Headquarters, toutes les banques sauf la Première Banque Nationale, toutes les épiceries moins une, tous les entrepôts moins un ont été détruits.

Le feu a détruit une superficie de 5 îlots par 12.

Il y a eu plusieurs personnes blessées.

Bismarck et Ahlwardt.

New York, 8 juin—Une dépêche de Berlin au *Herald*, dit: Le fameux Ahlwardt a fait de nouveau parler de lui. A une réunion de l'association de propriétaires qui a eu lieu l'autre jour à Berlin, le prince Bismarck avait été élu président par acclamation.

Il a fait un discours dans lequel il a dit que s'il était au pouvoir, les droits sur le grain seraient augmentés au lieu d'être diminués. Il a dit que le bill de l'armée devrait tendre à l'augmentation de l'effectif de guerre et non de l'effectif de paix.

Nous savons tous qu'il ne peut y avoir d'amélioration dans la situation du pays, tant....

Ahlwardt.(Interrompant) tant que les Juifs tiennent leur toile au-dessus de nous.

Bismarck—Vous n'avez pas la parole.

Adlwardt—Mais les Juifs ont l'argent. Ils s'emparent de la demeure même des paysans. Ils sont pires que les Socialistes, que....

Bismarck—Avec colère—Je répète que vous n'avez pas la parole.

Ahlwardt recommençait à parler lorsqu'il a été interrompu par l'anti-sémite Herr Liebermann qui lui a dit que ses *pièces à conviction* n'étaient que des coupures de journaux ramassées dans des cabarets.

Bismarck a menacé de donner sa démission de président si les interruptions continuaient et il a dit à Ahlwardt qu'il le ferait mettre à la porte.

La réunion s'est terminée au milieu du plus parfait tumulte.

Explosion.

St-Louis, 8 juin—Un réservoir contenant 80 gallons de gazoline a fait explosion la nuit dernière dans la grocerie de S. Rezepper. 16 personnes ont été blessées dont 2 ne survivront probablement pas. Pertes $10,000.

K. R. G.

Le King's Royal Germetuer

Est le meilleur remède pour—

Le Sang, l'Estomac, les Nerfs et les Reins.

Nous avons des milliers d'attestations à cet effet

IL GUERIT

Là où tout autre chose ne fait rien.

—Demandez-le à votre marchand—

KING'S ROYAL GERMETUER CO.

Atlanta, Ga.

Les pilules du K. R. G., sont les meilleures. 50 pilules pour 25 cts.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train........5.35am	No 2. Memphis and Kansas City Fast Train........5:00pm
No 3, Vicksburg Express........5.35 pm	Vicksburg Express........ 8:10 am
Baton Rouge accommodation......10:00am	Baton Rouge accommodation........3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Const Acc.9:05 am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex.. 5:15pm	No 8 Const Acc.3 35 pm
No 5 Fast Mail.7:30pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm
Ex. dimanche et mercredi.....9:35pm	Ex. dimanche et mercredi.....7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger.......6:55pm	Passenger......7:00am
Chic. St. L. mail.8:20am	Chic. St. L. mail. 6 00pm
Chic. limited....7:25pm	Chic. limited....11:30am

TEXAS AND PACIFIC.

No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51. Hot Springs & St-Louis Ex..8:30pm
Local.......10:05am	Local.........3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio....7:05pm	California Ex...9.30am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.10:30 am	No 2 Limited.. 7:50 pm
No 3 Fast Line.7:25 am	No 4 Fast Line.11:20am

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche et mercredi.

No 9............7:15 pm	No 10.........7:30 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7............8:25 am	No 8..........4:05 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
"........4:15 pm	"........5:00 pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach...10:00am

Dimanche.

Pte la-Hache...9:20 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach....9:40 am	Pte la Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach....5:00 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger.........10:00 am	Alger..........4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger..........6:05 pm	Alger..........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger..........6:40 pm	Alger..........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navire pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soin renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles Nous les donnons pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

DERELICTS WRECKAGE, &c.
Navires.
Dangerous Obstructions to Navigation along the Coast.

Note.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to May 31st. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters of vessels passing in their vicinity.

Sandy Hook Lightship bearing West, 6 1/2 miles; Spar 4 feet out of water, apparently attached to a wreck. May 23.

About 3 1/2 miles east of South Brigantine Life-saving Station: Sunken tern schooner Booth Brothers, in 26 feet of water. May 18.

Lat. 39° 44' lon. 74°: Topmast standing 7 feet out of water. May 7.

Lat. 37° 34' lon. 75°, about 6 miles SE from Winter Quarter Shoal Lightship Sunken wreck, three masts showing, probably the Robert Morgan. May 14.

Lat. 24° 41', lon. 75° 51', or about 37 miles SW. by S from Cape [illegible] light, in 20 fathoms: A broken mast about 15 feet out of water, possibly attached to sunken wreck. Lost seen April 27. Reported fifteen times since Jan. 5.

Cape Hatteras Light, NW 1/2 N, 10 miles: Upright mast, 20 feet out of water, with yard and gaff attached. May 19.

Ice in the South Atlantic.

Icebergs of great size and vast fields of drift ice have been reported by 40 vessels between 40° and 52° south latitude and 32° and 60° west longitude during January and February. Two vessels were lost and a number injured. The colossal magnitude of these icebergs is such that they will not soon disappear. Vessels bound east around Cape Horn should proceed with caution.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 9 JUIN 1893.

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 p m

SAMEDI, 10 JUIN 1893

Bayou Lafourche—ST-JOHN, à 5 p m
Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 p m

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 8 JUIN 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship am Gussie. Kardee, Bluefields.
Steamship norv Franklin, Uchermann, Bocas del Toro.
Steamship norv Agnes. Falcon Bluefields.
Steamship norv Jarl, Hellissen, Bocas del Toro.
Steamship am Breakwater, McFarlane, Puerto Cortez, via Livingston et Belize.
Steamship am Foxhall. Locale, Port Limon.

ARRIVÉS.

Steamship norv John Wilson, Hansen, Bluefields.

BATEAUX A VAPEUR.

Lafourche. Charles, Westerfield Plant.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.

Arrivages de produits.

WESTERFIELD PLANT—par steamer Lafourche—239 barils sucre
BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—6 balles coton 477 barils sucre 27 barils melasse

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—40 barils melasse
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—274 balles coton
YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—61 balles coton
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—306 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—707 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
	STEAMERS.	
Annie	Hambourg	rue 5e
Costa Ricun	Liverpool	1er dist. 37
Clintonia	Rotterdam	rue 5e
Dupuy de Lôme	Havre	4e dist. 41
El Norte	New York	Alger
Gussie	Bluefields	Alger
Galloga	Liverpool	Southport
Goldworthy	En réparation	3e dist. 35
Hesperia	Barcelone et Gênes	rue 6e
Ixia	Hambourg	rue 5e
Jos. Oteri, Jr	Ceiba	1er dist. 15
Kepler	Hambourg	Southport
Louisiana	New York	2e dist. 8
Marion	Rotterdam	Gretna
Nicaragua	Bluefields	1er dist. 15
Pedro	Pensacola	2e dist. 7
S Pizzati	Bocas del Toro	1er dist. 15
[illegible]trabo	Liverpool	1er dist. 21
Valesia	Hambourg	4e dist. 42
Violante	En réparation	1er dist. 13
Whitney	Havane	Alger
	NAVIRES.	
Elvira	Brême	rue 1re
J D Bischoff	Brême	4e dist. 47
Stephen	Brême	rue 1re
Susanne	Brême	4e dist. 49
	BARQUES.	
India	Barcelone	4e dist. 43
	GOELETTES.	
Santo Oteri	Utilla	1er dist. 14

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Sol. Mason..........parti 3 juin
Steamship New Orleans. Betts.....parti 3 juin
Steamship Excelsior, Percy.......parti 31 mai

LIVERPOOL.
Steamship Pallas, Reynolds.......parti 13 mai
Steamship Astronomer, Wallace....parti 12 mai
Steamship Nicaraguan. Winder......parti 3 mai
Steamship Louisianian, Wallace....parti 4 mai
Steamship Engineer, Wood.........parti 20 avril
Steamship Jamaican, Daniel.......parti 22 avril
Steamship Professor, Buddle......parti 20 mai
Steamship Mexican, Sandrey.......parti 20 mai
Steamship Wm Cliff, Post.........parti 2 juin

BREME.
Steamship Akaba, Carter..........parti 17 mai

DUBLIN.
Steamship Magdalena, Meyer.......parti 14 mai

PALERME.
Steamship Erato, —,..............parti 20 mai
Steamship Marsala, —,............parti 11 mai

HAMBOURG.
Steamship Palatine, —,...........parti 20 mai
Steamship Tynedale, —,...........parti 21 mai

RIO DE JANEIRO.
Navire Pass of Balmaha, Tovar....parti 29 avril
Barque Bella Fermigosa, Rais.....partie 19 avril

MAURITIUS.
Navire Italian Empress, Bailie...parti 18 avril

SANTOS.
Steamship Delambre, —,...........parti 22 mai

SWANSEA.
Steamship Akaba, Carter..........parti 25 mai
Steamship Tynedale, —,...........parti 27 mai

ANVERS.
Steamship Havre, Laporte.........parti 1er juin

TAMP. CO.
Steamship Engineer, Wood.........parti 4 juin

PHILADELPHIE.
Navire Annie M Small, Howes......expé 2 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

B. J. Montgomery & Cie. vs. Joseph L. Wirth et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,846.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 juin 1893, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de maison de valeur, comprenant un ameublement de chambre à coucher, etc., matelas, divers, etc., d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juin—2 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District.

Eugénie Robinson versus veuve Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,617.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egania et Robertson. La dite portion de terre mesure cent soixante-dix pieds neuf pouces et une ligne et demie de face à la rue Lizardi, cent treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Villeré et cent treize pieds dix pouces quatre lignes sur le côté vers la rue Robertson.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12 19 26—2 9 14 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Premier district.

People's Bank of New Orleans vs Mme Eliza Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 38 863—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant situés dans le premier district de cette ville situé dans l'îlet borné par les rues Robertson, Commune, Villeré et Gasquet, et mesurant, d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat de la défenderesse comme suit: Commençant à une distance de cent trente pieds (4) quatre pouces du coin des rues Robertson et Gasquet.

Les dits lots mesurant chaque vingt pieds un pouce de face à la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée (15) quinze pieds de large en commun avec les dits lots et autres.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Turner d'après un acte pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, 27 octobre 1890.

Titre enregistré au bureau des aliénations, livre 138, folio 242.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2 juin—2 9 16 23 30—juillet 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de commerce et résidence,

No 64 rue Chartres, entre Bienville et Conti.

Elégante bâtisse en briques à trois étages, le bas étant occupé par G. Gorts, tailleur à la mode, et le haut comme résidence.

SUCCESSION DE WILLIAM SCHWEHM.

No 35,828.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune. MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 23 mai 1893, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet No vingt-neuf, borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné par la lettre C sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, rever, le 16 janvier 1877 et annexé à un acte fait, le 23 juillet 1877, pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, suivant lequel plan le dit lot mesure vingt-trois pieds deux pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cinquante-quatre pieds, entre lignes parallèles, le tout, plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent de l'élégante bâtisse en briques à trois étages avec verandah en fer ouvragé, le rez-de-chaussée occupé par G. Goris, tailleur à la mode, le haut, comme résidence ayant trois chambres, chambre à bain, lieux d'aisance et citerne, au second étage, trois chambres au troisième étage et grenier, cuisine, etc. Le rez-de-chaussée est vendu sujet à un bail à G. Goris, Esq., jusqu'au 31 août 1893 à raison de vingt piastres par mois avec privilège de le renouveler pour une autre année aux mêmes termes et conditions.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de vingt pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELÉGANTE RÉSIDENCE dans le Troisième District,

No 228 avenue des Champs Elysées entre Villeré et Robertson.

MME. MARIE ALCIDIE SEICHSHAYDRE vs. MARIE ALICE AUZOUT ET ALS.

No 38-756—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 mai 1893 et signé le 12 mai 1893, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Champs Elysées, les rues des Français, Villeré et Robertson, le dit lot de terre commençant à une distance de 27 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Villeré et mesurant 41 pieds de face à l'Avenue des Champs-Elysées sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence élevée avec attic, ayant corridor au centre, salons avec arches, deux chambres à coucher, un cabinet et une grande salle à manger au rez-de-chaussée dans l'attic deux grandes chambres, cabinets, gaz, etc; une bâtisse à un étage contiguë à la bâtisse principale avec deux chambres et office, lieux d'aisance, cour briquetée, deux citernes, etc, connue par le numéro municipal 228 avenue des Champs Elysées.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets divisés en coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement avec privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété qui sera assurée contre perte par l'incendie et les polices transférées aux vendeurs ou à ceux qui seront détenteurs des dits billets; en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou toutes portions de ceux-ci, l'acquéreur paiera tous les frais de procédures légales et cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel le procès sera intenté, et il assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1893 en sus du montant de l'adjudication. L'Acte de vente renfermera toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets.

L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John R. Legier, N. P., aux frais de l'acquéreur.

20 mai—20 24 31—7 14 21 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alexandre Paya.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,306—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Paya, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juin—6 11 15

Succession d'Elizabeth Bey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,309—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Bey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juin—6 11 15

Succession d'Adolphe Jean Delcerles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,890—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mathilde Hansen, veuve d'Adolphe Jean Delcerles, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juin—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorée, dans le Deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No 18 rue des Ursulines, entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,927—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balestracci), Docket No 37,927; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 40 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasins et résidence mentionnés ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant O. Morel, notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur en dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7 juin—7 14 21 28—juillet 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bateau à voile, manœuvres, divers articles, etc.

Succession d'Hermann Gohr—No 38 860.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—LUNDI, le 19 juin 1893, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Hermann Gohr, il sera vendu, à l'encan au chantier de F. Kopp, Milneburg, savoir: Un bateau à voile, etc., tel qu'il est actuellement dans ledit chantier, ensemble avec un lot d'articles divers.

Conditions.—Comptant.

7 juin—7 14 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS ATTRAYANTS POUR BATIR

26 GRANDS TERRAINS ÉLEVÉS,

Comprenant tout ce magnifique îlet de terre borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, touchant au dépôt du chemin de fer d'Orléans (ou Dumaine) près des Fair Grounds, etc.

SUCCESSION DE MARTIN AGNELLY.

No 35,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 14 juin 1893 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1893, dans l'affaire de la succession de Martin Agnelly, Docket No 35,136, il sera vendu aux enchères, savoir:

Cet îlet de terre de valeur, d'une hauteur insolite et bien exhaussé, subdivisé en 26 grands lots, formé par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formé l'angle des rues Lapeyrouse et Dupré et mesure 30 pieds 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Ensemble avec tous les édifices qui y trouvent, consistant en un joli cottage en bois, etc.

Les lots Nos 2 à 11 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Le lot No 10 forme le coin des rues Lapeyrouse et White.

Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue White sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

Les lots Nos 14 à 22 font face à la rue Onzaga et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 14 formant le coin des rues Onzaga et White et renferme un joli cottage en bois, des dépendances, etc.

Le lot No 23 touchant au lot ci-dessus décrit et mesure 30 p eds 1 ligne de face à la rue Onzaga sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 112 pieds 11 pouces 4 lignes.

Les lots No 24, 25 et 26 touchent au lot ci-dessus décrit, dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 1 ligne.

C'est un des plus beaux îlets de terre de Deuxième district, il est subdivisé en 26 grands lots de terre et est admirablement situé pour maisons de résidence, etc.

Il est très bien et si bien formé un terrain très élevé, beaucoup plus qu'ils ne le sont en général à la Nouvelle-Orléans, fait face à la rue Onzaga, et un grand nombre d'étrangers en rapport donnent leur cités délicieux et d'un fort volume qui à ceux désirant faire un placement sûr.

Conditions—Un tiers comptant; le reste en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Davigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci devront assumer le paiement des taxes de 1893 et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

14 mai—14 17 24 31—juin 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Cottage coin Louisa et Bourgogne.

Un lot rue Bourgogne.

Succession de Charles Albert.

No 38,748—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 avril 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Remparts, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 88 pieds le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne localité et voisinage convenable.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet attenant à la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot 11 et mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 85 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront déposer 20 0/0 du prix d'enchère au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant F. D. Charbonnet, notaire.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Machines, shafting, bandes, Ice crusher, Machine à ice cream, Monarch Range, comptoir, vitrines, etc., etc., Dynamo.

Mercredi 14 juin, coin de l'avenue St Charles et de la rue Erato.

Dans l'affaire de Geo F. Holden vs ses créanciers.

No 37,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 49 rue Royale, il sera vendu MERCREDI, 14 juin 1893, à 11 heures A. M., au coin des rues St-Charles et Erato à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 31 mai 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un comptoir circulaire, 2 vitrines, 1 lot serviettes et nappes, 1 Monarch Range, 1 four et forblanc à rôtir, 1 machine à ice cream, 1 machine à vapeur, 1 ice crusher, 1 machine avec installations, 1 dynamo et autres nombreux articles d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

4 juin—4 5 13 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henriette Spire, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 13 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spire, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17 de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE D'ETE

Evénement Important.

Propriétés Foncières

Améliorées de Choix.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Pour les Capitalistes, ceux qui ont des fonds à placer, ceux qui veulent se procurer une résidence agréable

—DANS LE—

Premier et le Second District.

VENTE EN PARTAGE

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 39,027.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1893, signé le 2 juin 1893, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur, il sera vendu aux enchères publiques, pour opérer un partage:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, désigné comme lot No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, mesurant 21 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 70 pieds. Ensemble avec tous les bâtiments, etc., qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques de cinq à quatre étages, situé dans un quartier central, désigné par le No 58 de la rue du Camp, loué à la Times Democrat Publishing Company, à raison de $1,680 par an occupé par C. D. Stuart, encanteur, et aux étages supérieurs en bureaux etc. aux étages supérieurs, situé dans l'endroit le plus recherché de ce quartier populaire, environné de banques, de compagnies d'assurances et de bureaux d'affaires.

2° Ce lot de terre, de dimensions peu ordinaires, avec tous les édifices qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, mesurant 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, vaste, solidement bâti, avec ornements, servant aussi de résidence, désigné par le No municipal 71, occupé par le populaire "Millinery Emporium" de Mme M. Oberding. Les étages supérieurs sont admirablement subdivisés pour résidences, avec de nombreux et vastes appartements, allée pour voiture, écurie et remise, etc.

L'emplacement est de choix et central, à proximité de la rue du Canal, dans le quartier par excellence du deuxième district, et dans l'îlet le plus recherché dudit district. La propriété rapporte $900 par an.

3° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Royale, Chartres et Dumaine, désignés par les Nos [illegible], mesurant 65 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Philippe de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, comprenant l'édifice vaste et attrayant à trois étages en briques avec une grande verandah en fer ouvré, désigné par les Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Royale et 48 rue St-Philippe. Le rez-de-chaussée est occupé par Mme Roth, comme magasin de chaussures, et la confiserie de Mme Ford.

Les étages supérieurs sont parfaitement subdivisés en deux maisons de résidence, ayant des appartements vastes, bien aérés et distribués, salons, chambres à coucher, etc. Site des plus recherchés, à proximité du Marché Français et à une distance convenable de ce dernier, dans un quartier populeux, très achalandé; édifice donnant un revenu de $900 par an.

4° Un certain terrain dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7, carré d'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St-Louis, mesurant 26 pieds 10 pouces et 2 lignes de façade rue Conti, 73 pieds 9 pouces de profondeur [illegible], façade sur la rue Conti, 63 pieds 6 pouces et 2 lignes de l'autre côté, profondeur après laquelle le terrain se rapetisse de 7 pieds 7 pouces et 4 lignes, une profondeur additionnelle de 10 pieds 8 pouces et 4 lignes; et 19 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la confortable maison de résidence bien située en briques, à trois étages, désignée par le No 73 rue Conti, subdivisée en vestibule, deux salons, salle à manger, cuisine, etc., au premier étage, et environ 9 chambres à coucher bien aérées, etc., à l'étage supérieur, gaz, verandah, citerne, w. c. works, etc. Toujours occupée par de bons locataires et donnant un revenu annuel de $450.

5° Un certain terrain dans le même district et carré d'îlet que celui précédemment décrit, contigu à l'autre et désigné par le No 8, mesurant 27 pieds 7 lignes de façade rue Conti sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 73 pieds 9 pouces. Ensemble avec tous les bâtiments, etc., qui s'y trouvent comprenant la jolie et agréable maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 75 de la rue Conti, confortablement subdivisée, ayant environ 10 chambres, cour, [illegible], citerne, hydrant, etc., donnant un loyer de $600 par an.

Les propriétés décrites ci-dessus rue Conti sont bornées au fond par une allée ayant 3 pieds 6 pouces et 4 lignes de large, ouvrant sur la rue Bourbon et en commun aux dites lots et propriétés adjacentes.

6° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dosane, Royale, Bourbon et Bienville, mesurant en mesure américaine, 25 pieds 6 pouces de face à la rue Dosane, sur une profondeur de 108 pieds en mesure française.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à trois étages confortablement distribuée et désignée, connue comme le No 111 rue de la Dosane, ayant au premier en bas, chambres à domestique, cour pavée, waterworks, etc. Rue pavée, près des Hôtels Louisiana et Fabacher et salles à manger, à un block de la rue du Canal, ayant toujours des locataires à 1 et rapportant $62 50 par mois.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Melpomène ou Edward, Constance et Terpsichore, composé de trois lots désignés comme lots Nos 1, 2 et 3. Les lots Nos 1 et 2 mesurent ensemble 55 pieds 10 pouces et 9 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 120 pieds 9 pouces et 2 lignes. Le lot No 3 est adjacent aux lots ci-dessus dans le fond et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent la grande, attrayante et confortable résidence en briques à deux étages, désignée par le No municipal 145 rue Annonciation, et de l'encoignure Melpomène, subdivisée en salons doubles et spacieux, grande salle à manger, deux à l'anglaise, office, cuisine avec range, lavoir, chambre pour répasser et autres, corridor en haut et en bas, cour pavée. L'étage supérieur est des plus convenablement disposé, subdivisé en 10 grandes chambres à coucher et bien ventilées, chambre à bain, etc. Les terrains devant et sur le côté sont admirablement ornés, disposés en jardin et promenade, clôture en fer devant, etc. Le tout ayant tous les agréments modernes, avec eau, gaz, etc.

Une grande bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 3 chambres, chambre pour le charbon et le bois.

Le voisinage est particulièrement attrayant, en outre par des résidences élégantes et modernes, chars urbains devant et à proximité de toute les agréments.

8° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même îlet ainsi que la propriété décrite ci-dessus adjacente à la propriété ci-dessus et mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène, ou la rue Edward, sur la splendide profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage subdivisé en remise et écurie ensemble avec une bâtisse en briques à un étage dans le fond. Un site élégant pour une résidence moderne.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs divisés en coupons pour représenter l'intérêt respectif des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque conventionnelle et lien et privilège de vendeur sur les propriétés vendues respectivement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0/0 d'honoraires d'avocat et en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou toute partie de ceux-ci, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs, les acquéreurs assumant les taxes de 1893 au dessus de leurs enchères et fournissant un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Eusèbe Bouny, notaire public.

3 juin—3 4 7 14 21 28—juillet 2 5

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 948,452 06
Change	221,657 83
Prêts sur demande et escomptes	1,461,392 44
Actions	56,172 50
Propriétés foncières	40,043 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,737,527 86
Fonds capital	$300,000 00
Profits non divisés	279,954 02
Dépôts individuels	2,155,395 82
Dividendes non payés	2,078 00
Total	$2,737,527 86

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.

ANT. DOREOOURT,
Notaire.

1 janv—